



AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU BUDGET 2021
ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2021-2022-2023**

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées que :

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion au cours de laquelle seront adoptés le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 sera tenue le mardi 8 décembre 2020 à 19 h 00, à huis clos par téléconférence.

Toute personne désirant avoir une copie des documents en regard du budget devra le faire par courriel à l'adresse suivante : greffe@ville.bois-des-filion.qc.ca. Les questions au conseil devront être soumise par courriel à la même adresse **au plus tard le 8 décembre 2020 à 9 h 00.**

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ces sujets, soient l'adoption du budget 2021, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 26 novembre 2020

**Sylvain Rolland
Directeur général et
greffier par intérim**